



Maîtriser le risque de prolifération de légionelles dans les installations d'Eau Chaude Sanitaire (ECS)



Durée

7.00 Heures
1 Jour



Pré Requis

Aucun



Public Concerné

Responsable maintenance, responsable HSE et personnel en charge de la conduite ou de la maintenance d'installations d'eau chaude sanitaire.

Référence

STD-ENVLED

Objectifs :

Appréhender de façon concrète et pragmatique :

- le risque encouru sur l'ECS
- la réglementation associée pour prévenir ce risque légionelle
- les différentes pathologies d'un circuit d'eau chaude sanitaire
- les moyens de lutte et les conditions de mise en oeuvre garantissant leur efficacité

Contenu

MODULE 1 : Légionelles et installations d'ECS

1. Les légionelles et les installations d'ECS
 - les légionelles & la légionellose
 - le risque de prolifération
 - le risque de dissémination

2. La réglementation des installations d'eau chaude sanitaire
 - le Code de la Santé Publique
 - la réglementation « Légionelles » en ERP
 - l'arrêté du 1er février 2010
 - l'arrêté du 30 novembre 2005
 - la circulaire du 22 avril 2002
 - la circulaire du 28 octobre 2005
 - la circulaire du 21 décembre 2010

MODULE 2 : Maîtrise de la gestion du risque de prolifération des légionelles dans les installations d'eau chaude sanitaire

1. Les pathologies des réseaux
 - les pathologies des réseaux
 - les dépôts incrustants
 - les dépôts non incrustants
 - la dégradation/corrosion
 - le biofilm
2. L'identification et la gestion des facteurs de risques
 - l'identification des facteurs de risques
 - les actions préventives
 - les actions curatives
3. La surveillance & les méthodes d'analyses
 - le plan de surveillance
 - les prélèvements pour analyses
 - les analyses de légionelles
 - les autres indicateurs
 - la sécurité

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

Présentation didactique multimédia

Modalités d'évaluation

Autoévaluation par le stagiaire concernant l'atteinte des différents objectifs visés.

Documents remis :

- Attestation de fin de formation (stagiaire)
- Attestation d'assiduité (financeur)